



PRÉFET DE LA RÉGION
GRAND EST



COMMISSION RÉGIONALE DE LA FORÊT ET DU BOIS

Réunion du 17 mars 2017

Compte-rendu

La commission régionale de la forêt et du bois (CRFB) s'est réunie le 17 mars 2017 sous la présidence de M. Daniel GREMILLET, élu référent filière forêt-bois du Conseil régional, et de M. Sylvestre CHAGNARD, directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt.

La liste des participants est jointe en **annexe**.

L'ordre du jour était le suivant :

1. Projet d'arrêté régional sur les matériels forestiers de reproduction
2. Planning des réunions de travail au titre de l'équilibre sylvo-cynégétique
3. Projet de contrat de filière
4. Point d'information sur les dispositifs d'aides de Bpifrance
5. Point d'information sur la déclinaison régionale du plan usine du futur

Les documents de séance et les diaporamas présentés sont disponibles sur le site internet de la DRAAF Grand Est : <http://draaf.grand-est.agriculture.gouv.fr/Reunion-de-la-CRFB-17-mars-2017>

M. TRIBOULOT, directeur de Lorraine INP, accueille les membres de la CRFB.

M. GREMILLET ouvre la séance en remerciant les groupes de travail qui se sont réunis depuis plusieurs mois au titre des réflexions sur le PRFB et le contrat de filière. Il rappelle que le premier semestre 2017 donnera l'occasion de nouveaux rendez-vous à ce titre.

M. CHAGNARD souligne que c'est un grand plaisir de venir à l'ENSTIB, compte tenu du caractère symbolique de l'école dans le contexte de la filière forêt-bois. Il présente l'ordre du jour et annonce que le point d'information sur les dispositifs d'aides de Bpifrance est reporté pour cause d'indisponibilité de dernière minute de l'intervenant.

Point 1 – Projet d'arrêté régional sur les matériels forestiers de reproduction

Présentation par M. RICHARD (DRAAF, service régional de la forêt et du bois) – cf diaporama.

M. RENAUD souhaite une modification de l'article 2 dans le cadre de l'adaptation au changement climatique, de façon à garder la possibilité de tester en gestion des essences et provenances nouvelles, adaptées aux changements constatés ou attendus. Ces tests seraient alors réalisés selon un protocole déterminé en lien avec un organisme de recherche, sur des surfaces unitaires inférieures à 5 ha. Cette modification serait cohérente avec le projet du nouveau cahier des charges national de PEFC.

M. CHAGNARD répond favorablement sur le principe, tout en précisant que les modalités exactes de mise en œuvre seront expertisées en liaison avec l'administration centrale du MAAF.

M. SIAT estime que la densité minimale préconisée de 1100 plants/ha pour la plupart des essences est trop faible pour obtenir un nombre suffisant d'arbres mûrs de qualité. Il rappelle qu'au niveau national la FNB milite pour des densités de 1600 plants/ha.

M. RICHARD précise que s'agissant de densités minimales il est donc possible, si le propriétaire le souhaite, de planter à des densités supérieures à celles figurant dans l'arrêté.

M. PLAUCHE-GILLON attire l'attention sur la nécessité de densités permettant la mécanisation des entretiens et entraînant la réduction de leur coût, ce qui est une nécessité pour les propriétaires. Il souligne également la nécessaire prise en compte des critères génétiques des essences.

M. WEBER estime par ailleurs que s'agissant d'une densité minimale ce critère permet au propriétaire forestier de procéder aux arbitrages qu'il jugera souhaitables.

M. LEMBKE s'interroge sur l'intérêt du robinier, dont il rappelle qu'on peut la considérer comme une espèce envahissante, et demande s'il s'agit ici d'un choix national ou local.

M. RICHARD confirme qu'il s'agit d'un choix national et qu'il n'apparaît pas envisageable, dans ce contexte, de ne pas retenir cette essence dans la liste des essences éligibles aux aides de l'État dans le Grand Est.

M. CHAGNARD conclut en précisant que le processus de finalisation du projet va se poursuivre dans le cadre de la consultation engagée et dont l'échéance est la fin du mois d'avril.

Point 2 – Planning des réunions de travail au titre de l'équilibre sylvo-cynégétique

Présentation par M. RICHARD (DRAAF, service régional de la forêt et du bois) – cf diaporama

M. RENAUD remercie le Préfet, les services de la DRAAF et du Conseil régional pour le travail effectué et pour avoir entendu la demande des forestiers sur ce sujet, particulièrement important pour l'avenir de la filière. Il indique, au nom de l'ONF, valider le fait que la composante des aménagements forestiers soit prise en compte dans les approches d'équilibre sylvo-cynégétique. Des propositions seront partagées en ce sens en région Grand Est. Il souligne enfin l'importance des indicateurs de suivi à prévoir.

M. LEMBKE souhaite savoir quand se réunira la deuxième réunion du GTn°3.

M. LAIGRE rappelle que, en application des orientations convenues lors de la précédente CRFB, les travaux de ce groupe sont actuellement suspendus en attendant les avancées souhaitées sur le sujet de l'équilibre sylvo-cynégétique. M. CHAGNARD confirme qu'à ce jour aucune date n'est calée, mais en fonction de l'évolution des différents sujets, dont par ailleurs les réflexions à conduire sur le changement climatique, la mobilisation des bois,...., ce groupe sera effectivement de nouveau réuni le moment venu.

M. MASSENET indique être d'accord sur la méthodologie employée dans le cadre des réflexions sur l'équilibre sylvo-cynégétique, mais souligne que tout n'est pas partagé sur le contenu, notamment concernant les zonages. Il évoque également un courrier envoyé par le président de la fédération régionale des chasseurs du Grand Est, relatif au compte-rendu de la réunion du comité paritaire du 9 janvier 2017, qui reste à ce stade en attente de réponse.

M. CHAGNARD précise que ce courrier n'a pas échappé à l'attention des services, une réponse sera prochainement faite. Il indique que la démarche en cours est construite en suivant deux objectifs : d'une part, instaurer un dialogue entre les différentes parties et d'autre part, dans un pas de temps complémentaire, prendre des dispositions dès la campagne de chasse 2017-2018 et rédiger un plan d'action pour la fin d'année. Ces sujets seront évoqués lors de la réunion du comité paritaire forestiers chasseurs du 5 mai.

Point 3 – Projet de contrat de filière

Présentation par Mme BLONDEL (Conseil régional, direction agriculture et forêt) – cf diaporama

M. GREMILLET remercie les membres de la CRFB pour le travail réalisé sur le contrat de filière et les informe que le SRDEII est lui-même dans la dernière ligne droite de son élaboration. Il annonce que le contrat de filière sera présenté à la commission agriculture et forêt du Conseil régional le 25 avril, puis en séance plénière le 29 juin. Il précise que, pour le moment, les enveloppes dédiées aux aides ne sont pas votées, car il faut dans un premier temps établir les priorités et les axes stratégiques dans le cadre d'une construction régionale embrassant dix départements. Il souligne en particulier que l'on part de niveaux de soutien différents selon les anciennes régions, ce qui doit être pris en compte dans le raisonnement.

M. SIAT constate un changement notoire au niveau des aides pour l'ancienne région Alsace. Il apprécie le progrès des aides à la première transformation, qui n'existaient pas auparavant sur le territoire alsacien, mais souhaite savoir s'il s'agira de subventions ou d'avances remboursables.

M. GREMILLET répond qu'à ce stade rien n'est arbitré, toutefois on quitte le système qui existait antérieurement en Alsace, où l'on était uniquement sur des avances remboursables, pour une réponse en termes d'accompagnement financier qui aura vocation à être mieux adaptée à chaque situation.

M. RENAUD salue le travail mené par les trois interprofessions. Il constate néanmoins des difficultés de plus en plus grandes pour l'investissement forestier, notamment pour les communes qui sont soumises à des contraintes budgétaires fortes. En particulier, il rappelle qu'il existait en Champagne-Ardenne un dispositif d'aide aux COFOR qui n'était pas présent dans les autres régions. Par ailleurs, il constate que les conditions d'exploitation sont sujettes à de nombreuses critiques, plus ou moins fondées. Un travail de communication et de pédagogie serait donc à effectuer, accompagné d'un soutien aux entreprises de travaux forestiers, qui ont des difficultés à investir dans du matériel performant. Il ajoute enfin que la valorisation des feuillus est primordiale. Le hêtre est bien mis en avant dans le projet de contrat, mais il ne faut pas oublier les autres essences, en particulier le frêne, qui est sujet à des difficultés importantes avec la chalarose, mais également d'autres essences, par exemple le merisier et le robinier.

M. GREMILLET précise que, concernant les aides à la desserte forestière, la priorité est donnée en forêt communale et en forêt privée, les forêts domaniales étant exclues du dispositif.

M. DREYER émet quelques observations sur le projet de contrat, dont il souligne que c'est une bonne base de travail. Concernant la notion d'observatoire, qui apparaît à plusieurs reprises dans le projet, il estime qu'il faudrait faire converger les différents outils évoqués vers un observatoire unique. Il indique par ailleurs que le domaine de l'innovation et de la formation mériterait plus de structuration et de concertation, la région Grand Est disposant d'un fort potentiel en la matière, qu'il faut valoriser. De même pour la formation initiale et tout au long de la carrière, dont la formation par alternance, pour laquelle il y a une réelle nécessité de réaliser un effort transversal de concertation sur l'ensemble de la filière. Il constate enfin un manque de référence aux pôles de compétitivité, dont Fibres-énergivie et IAR en Grand Est, mais également Xylofutur en Nouvelle Aquitaine. Il précise qu'il serait disposé à apporter une contribution écrite à ce sujet.

M. GREMILLET indique que le volet innovation sera traité, mais précise qu'il faut également veiller à ne pas être déconnecté de la réalité du quotidien des entreprises. En ce sens, il estime que le lien avec la recherche est important s'il s'agit de recherche appliquée, donc en veillant à l'association avec les investissements.

M. MATHIEU revient sur l'action « Identifier les freins à la mobilisation » en précisant que ces freins sont connus et peuvent être intégrés dans le contrat de filière. Il est important d'exiger des politiques territoriales de mobilisation qui s'appuient sur des actions qui ont déjà fait leurs preuves, comme celles du plan pluriannuel régional de développement forestier (PPRDF). Concernant la desserte forestière, il estime qu'il faut prendre en compte les particularités des territoires en montagne. Certains zonages particuliers freinent la mobilisation et il lui apparaît qu'un travail de concertation serait indispensable.

M. TRIBOULOT indique que le campus des métiers et des qualifications bois propose un catalogue complet des formations continues et initiales pour la filière dans le Grand Est, qui peut être un apport au titre du contrat de filière. Il demande au Conseil régional de se positionner sur l'avenir du campus, sujet qui lui apparaît en l'état constituer un facteur d'inquiétude.

M. GREMILLET précise qu'il va solliciter Mme MERABET, vice-présidente du Conseil régional en charge de ce dossier, toutefois il indique qu'il n'y a aucune crainte à avoir à ce sujet.

M. PLAUCHE-GILLON estime que la mobilisation des bois dans la région n'est pas assez prise en compte, dans le contexte où le programme national de la forêt et du bois identifie le Grand Est comme principal réservoir de bois supplémentaire. Il pense qu'il faut en faire un véritable atout et le mentionner en particulier dès la page 5 du projet. Il souligne que cet enjeu va demander un effort particulier, surtout dans la petite forêt privée. Les partenaires travaillant depuis plusieurs années sur les freins à la mobilisation, ceux-ci sont bien connus et il propose à ce titre de remplacer, page 13, l'intitulé d'action « Identifier les freins à la mobilisation » par « Soutenir la mobilisation », en précisant comment on le fait, notamment en petite forêt privée où l'on a un savoir-faire, mais des financements qui n'existeront plus dès la fin 2017.

M. CHAGNARD indique que l'État s'inscrit pour 2017 dans la poursuite des actions engagées au titre des PPRDF afin de conserver les dynamiques antérieures. Au-delà, il faut que les acteurs forestiers engagent dès maintenant la réflexion sur leurs projets en vue de l'utilisation de la taxe additionnelle à la taxe sur le foncier non bâti, dans un contexte où une partie de ces fonds aura vocation à financer des investissements.

M. WEBER souligne que le réseau des parcs naturels régionaux du Grand Est a fait une contribution pour le PRFB. Il précise que les six parcs naturels de la région sont pleinement engagés sur la question du bois et de son utilisation locale.

M. GODINOT relève la nécessité de renforcer la formation des acteurs forestiers dont les métiers de base ne sont pas la production de bois, c'est-à-dire les élus des communes et les propriétaires privés. Il estime en effet que cette formation n'est pas actuellement à la hauteur des besoins. Il évoque la nécessité, dans ce cadre, de pouvoir appeler du FEADER.

M. GREMILLET le rassure en lui indiquant que l'accompagnement des élus des communes forestières ne devrait pas poser de problème.

M. BANGERT relate que les effets du changement climatique sont déjà visibles en forêt et que l'on perçoit même une accélération du phénomène. Il préconise que les techniques sylvicoles évoluent rapidement. Il évoque le cas particulier du dépérissement du charme en forêt de la Hardt, dont l'observatoire lui apparaît être un élément fondamental.

M. RENAUD indique que la forêt de la Hardt illustre une coopération utile pour mieux comprendre les raisons des évolutions, depuis 10 à 15 ans, dont fait état l'intervenant précédent. Les facteurs semblent multiples et non réductibles au changement climatique, dont le passage progressif d'un régime de taillis sous futaie à de la futaie. Par ailleurs, on avait au 19ème siècle beaucoup plus d'espaces avec des prairies pâturées incluses au foncier forestier. Depuis lors le chêne pédonculé s'est développé mais y dépérit. De manière générale, on sait qu'il faut faire attention à ces sujets, c'est également le cas du hêtre qui s'implante dans les Hautes-Vosges à la place du sapin, avec d'ores et déjà des problèmes prévisibles à l'avenir.

M. DACLIN souligne qu'il ne faut pas opposer investissement et animation, il est important de mener de front les deux catégories d'actions. L'animation contribue à la mobilisation des bois, lesquels exigent dans le même temps de l'investissement aux fins de modernisation dans les entreprises. Il demande par ailleurs la mise en application de mesures destinées à mieux maîtriser l'export de grumes, en soulignant qu'à l'heure actuelle les documents d'information phytosanitaire intracommunautaires (DIPIC) ne refléteraient pas plus de 10% de l'export réalisé.

M. GREMILLET remercie les trois présidents des interprofessions pour le travail réalisé et précise qu'il reste encore trois semaines pour intégrer d'éventuelles propositions dans le contrat de filière. A partir du 15 mai, il ne sera plus possible de modifier le document.

Point 4 - Point d'information sur les dispositifs d'aides de Bpifrance

Présentation reportée ultérieurement suite à l'indisponibilité de l'intervenant.

Point 5 - Point d'information sur la déclinaison régionale du plan usine du futur

Présentation par M. DEPARIS (Conseil régional, direction de la compétitivité et de la connaissance) – cf diaporama

Mme BARLIER demande si l'on dispose d'un retour sur les plans d'action préconisés et si les interprofessions peuvent mobiliser des entreprises pour les intéresser à la démarche.

M. DEPARIS répond qu'on dispose effectivement d'un tel retour, dont il résulte très souvent un besoin d'accompagnement pour aller ensuite vers les investissements. Il précise que des réunions de présentation ont lieu et que les interprofessions sont naturellement invitées à relayer le plus largement l'information à leurs adhérents.

M. TRIBOULOT indique que le sujet de la robotisation est porté par l'ENSTIB depuis plusieurs années et engage le Conseil régional à prendre les contacts nécessaires pour en parler plus amplement.

M. MAEGEY remercie la présidence et tous les acteurs qui ont travaillé afin d'aller vers un programme forêt-bois. Il souligne la nécessité de ne pas omettre le sujet du transport, qui fait partie intégrante de la filière.

L'ordre du jour étant épuisé, MM. GREMILLET et CHAGNARD remercient l'assemblée pour sa participation aux débats et clôturent la séance.

ANNEXE
Liste de présence

Membres désignés à l'arrêté préfectoral n°2016-317 du 17 juin 2016	Membres présents ou représentés	Assistaient également
M. le préfet de région ou son représentant	CHAGNARD Sylvestre, directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt	
M. le président du conseil régional ou son représentant	GREMILLET Daniel ,vice-président commission agriculture et forêt	GALLOIS Frédéric, directeur agriculture et forêt (DAF) BLONDEL Anne-Sophie, adjointe au DAF, chef du service forêt LAUTH Raphaël, DAF, service forêt, chargé d'étude LEBECQUE Margaux, DAF, service forêt, chargée de mission HINSCHBERGER Grégory, direction formation, en charge du COT Grand Est des métiers de la forêt et du bois DEPARIS Pascal, direction de la compétitivité et de la connaissance CATHELIN Karine, agence territoriale d'Épinal DARRE Nicolas-Vincent, agence territoriale d'Épinal
M. le directeur régional de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt ou son représentant	CHAGNARD Sylvestre, directeur	LAIGRE Jean-François, chef du service régional de la forêt et du bois (SERFOB) VIADER Stéphane, adjoint chef de SERFOB RICHARD Hervé chef de pôle gestion forestière durable, SERFOB KARCHER Eric, animation filière, SERFOB
Mme la directrice régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement ou son représentant	HUEBER Michel, service transition énergétique logement construction, chef du pôle construction et bâtiments durables	BOQUIER Cécile, service eau biodiversité paysage, pôle Rhin Vosges
Mme la directrice régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi ou son représentant	HENRIETTE France, chargée de mission	
Mme la présidente de la commission agriculture et forêt du conseil régional ou son représentant		
M. le président du conseil départemental du Bas-Rhin ou son représentant	Excusé	
M. le président du conseil départemental de la Haute-Marne ou son représentant		
M. le président du conseil départemental des Vosges ou son représentant	MATHIEU Jérôme, conseiller départemental	
M. le président du conseil départemental de la Meuse ou son représentant	Excusé, représenté par SERRE Frédérique, déléguée à la forêt	
Deux représentants des communes forestières	HUMBERT Jean-Claude, président URCOFOR Lorraine FLUCK Émile, vice-président de Communes forestières d'Alsace	
M. le président du parc naturel régional de la Montagne de Reims ou son représentant	WEBER Michaël, parc naturel régional des Vosges du Nord, président	
M. le président du centre régional de la propriété forestière d'Alsace-Lorraine ou son représentant	DACLIN Didier et GODINOT François, vice-présidents	LADEN Philippe, directeur-adjoint

Membres désignés à l'arrêté préfectoral n°2016-317 du 17 juin 2016	Membres présents ou représentés	Assistaient également
M. le directeur territorial Alsace de l'office national des forêts ou son représentant	RENAUD Jean-Pierre, directeur territorial Grand Est	DAGNEAUX Denis, directeur agence Vosges Ouest
Mme la déléguée interrégionale Nord-Est de l'office national de la chasse et de la faune sauvage ou son représentant	Excusée	
Mme la directrice régionale de l'agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie		
M. le président de la chambre régionale d'agriculture ou son représentant	MATHIEU Jérôme, président	MEURIN Eric, chef du service forêt
M. le président de la chambre régionale de commerce et d'industrie Alsace ou son représentant		
M. le président de la chambre régionale des métiers et de l'artisanat de Lorraine ou son représentant	Excusé	
M. le président de l'union forestière de l'Est	PLAUCHE-GILLON Henri, président	
M. le président de l'union de la forêt privée de Champagne-Ardenne		
M. le président du centre régional de la propriété forestière de Champagne-Ardenne ou son représentant		
M. le président de la coopérative forestière Forêts et Bois de l'Est ou son représentant	VANNESSON Michel, administrateur	
M. le président des entrepreneurs des territoires de Lorraine ou son représentant	SCHMITT Sébastien	
M. le gérant de la société d'exercice libéral à responsabilité limitée Arnaud MICHAUT ou son représentant	PAILLEREAU Didier, délégué régional GRIEF et experts forestiers de France	
M. le représentant régional du syndicat national des pépiniéristes forestiers	WINNINGER Isabelle	
M. le président de la scierie SIAT-BRAUN (Urmatt) ou son représentant	SIAT Philippe, président	
M. le gérant de la scierie COLLIGNON (Ervy-le-Châtel) ou son représentant	Excusé	
M. le responsable achats bois de la société UNILIN (Bazelles) ou son représentant	HINDERSCHID Christian	
M. le gérant de la société Escaliers SOMME (Dieuze) ou son représentant	Excusé	
M. le président de la société Charpente HOUOT (Sainte-Marguerite) ou son représentant		
M. le président de la fédération interprofessionnelle FIBOIS-Alsace ou son représentant	MAEGEY Jean, président	JUNG Sacha, délégué général de FIBOIS Alsace COMBES Jean-Georges, délégué général Valeur-Bois BARLIER Aude, déléguée générale GIPEBLOR
M. le président du groupement syndical des négociants de bois de chauffage d'Alsace ou son représentant		
M. le représentant régional de la FGTA-FO		
M. le représentant régional de la FNAF-CGT		
M. le représentant régional de la FNAF-CFDT	BANGERT Patrick	SIEFFER Thierry
M. le président du comité régional de Lorraine de la randonnée pédestre ou son représentant		
M. le président de l'association Alsace-Nature ou son représentant	DALO Patrice, réseau forêt	
M. le président de l'association Naturalistes de Champagne-Ardenne ou son représentant	FAUVEL Bruno	
M. le président du conservatoire d'espaces naturels de Lorraine ou son représentant	LEMBKE Manuel, chargé de mission	

Membres désignés à l'arrêté préfectoral n°2016-317 du 17 juin 2016	Membres présents ou représentés	Assistaient également
M. le président de la fédération régionale des chasseurs de Lorraine ou son représentant	MASSENET Patrick, président de la fédération des chasseurs de Meurthe-et-Moselle	URBANIAK Christophe, directeur de la fédération régionale des chasseurs de Champagne-Ardenne
M. Erwin DREYER, président du centre de Nancy-Champenoux de l'institut national de la recherche agronomique (INRA), au titre de la recherche ;	DREYER Erwin	
M. Jean-François LAIBE, président du centre régional d'innovation et de transfert de technologie (CRITT) bois, au titre de l'innovation et du transfert de technologie	FOURNIER Damien, directeur CRITT Bois	
M. Pascal TRIBOULOT, pilote du campus des métiers et des qualifications bois, directeur de l'école nationale supérieure des technologies et industries du bois (ENSTIB), au titre de l'enseignement et de la formation professionnelle	TRIBOULOT Pascal	
M. Dominique WEBER, président de l'union nationale des industries françaises de l'ameublement (UNIFA), président-directeur-général de Weber-Industries, au titre de l'ameublement		
M. Yves BAILLY, membre du bureau de l'union française des industries des cartons, papiers et celluloses (COPACEL), président-directeur-général de Norske Skog Golbey, au titre de la production de pâte à papier	SERRE Jean-François, directeur achats et logistique, Norske Skog Golbey	